

PHYLOPUR IMPRESSION

Dernière mise à jour :
02/12/2022



Définition

Impression alkyde en phase aqueuse, dotée de la technologie biosourcée utilisant des matières premières végétales renouvelables.
Composée de résine alkyde biosourcée à 97 %.

Destination

- Intérieur : neuf/entretien.
- Impression pour murs et plafonds de tous fonds usuels du bâtiment normalement absorbants (à l'exclusion des métaux et des matériaux alcalins) avant peinture, ratissage ou enduit.

Propriétés

- Bon pouvoir opacifiant.
- Système complet respectueux de la santé et de l'environnement.
- Spécialement adaptée aux projets de haute qualité environnementale HQE™, LEED® et BREEAM®.

Données Environnementales et Sanitaires

■ Emissions dans l'Air Intérieur (selon ISO 16 000)	
■ Teneur en COV (selon Directive 2004-42/CE)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Valeur limite UE pour ce produit (cat A/a) : 30 g/L ■ Ce produit contient au maximum 1 g/L de COV ■ Les valeurs COV indiquées tiennent compte de nos colorants éventuels
■ Certification de Construction, Qualité et Environnement	<ul style="list-style-type: none"> ■ PHYLOPUR IMPRESSION est éligible aux certifications : LEED®, HQE™, BREEAM® ■ Consulter la FDES sur : www.inies.com ou www.seigneurie.com ■ Déclaration environnementale consultable sur : www.declaration.environmentale.gouv.fr
■ Production	■ Toutes nos usines françaises sont certifiées ISO 14001
■ Fiche de Données de Sécurité	Consulter la FDS sur : www.quickfds.fr ou www.seigneurie.com

Caractéristiques générales

Aspect en pot

Bien mélanger avant chaque utilisation. À l'ouverture, PHYLOPUR IMPRESSION peut présenter des remontées en surface. Ce phénomène, dû à des matières premières spécifiques, disparaît après mélange du produit et n'a aucune incidence sur les performances.

Aspect du feuil sec

Mat-velouté arrondi.

Brillant spéculaire

< 6 % sous 85°.

Teintes

En stock : blanc. En machine à teinter : blanc et teintes pastel du nuancier CHROMATIC®.

Masse volumique

(en kg/dm³)

- 1,50 ± 0,05 (norme EUR PL 004).

Extrait Sec

En poids (norme EUR PL 005) : 62 ± 2 %.

En volume (théorique) : 43 ± 2 %.

Temps de séchage

(à 23 °C - 50 % HR)

- Sec hors-poussière : 2 h.
- Recouvrable : 24 h.

Rendement

9 à 11 m²/L selon le support.

Conditionnement

3 L - 15 L

Conservation

12 mois dans son emballage d'origine, non entamé et fermé. Conserver à l'abri du gel et des fortes températures. À utiliser dans un délai limité après ouverture (< 12 mois).

PHYLOPUR IMPRESSION

MISE EN ŒUVRE

Processus

Support	Préparation	Impression	Finition
Plaques de plâtre à épiderme cartonné	<ul style="list-style-type: none">■ Révision des joints■ Époussetage	1 couche de PHYLOPUR IMPRESSION	2 couches de PHYLOPUR MAT ou PHYLOPUR SOIE
Plâtre et dérivés	<ul style="list-style-type: none">■ Brossage■ Égrenage■ Époussetage	1 couche de PRINTOPRIM	
Mortier de ciment et dérivés			
Anciens fonds non adhérents	<ul style="list-style-type: none">■ Grattage■ Lessivage■ Rinçage	1 couche de PHYLOPUR IMPRESSION	

Précautions d'emploi :

- Bien mélanger avant emploi.
- Conditions d'applications conformes à la norme NF DTU 59.1.
- Température d'application du produit et du support supérieure à 8 °C et humidité relative inférieure à 70 %.

PHYLOPUR IMPRESSION

Dernière mise à jour :
02/12/2022

Application

Matériel d'application

Brosse, rouleau polyamide texturé 12 mm,
rouleau polyester tissé 13 mm, pistolet.

Dilution

Prêt à l'emploi.

Nettoyage du matériel

À l'eau ou aux solvants si le produit a
séché.

Caractéristiques réglementaires

Classification

NF T 36-005 : Famille 1 - Classe 4a

Hygiène et sécurité

- Produit en phase aqueuse, non soumis à étiquetage.
- Pas de composés CMR Classes 1 et 2 (selon arrêté du 30/04/2009).

Informations consommateurs

- Évitez le gaspillage de peinture : faites une estimation de la quantité de peinture dont vous avez besoin.
- Refermez les emballages non terminés afin de pouvoir réutiliser la peinture.
- Réutiliser la peinture est un bon moyen de réduire l'impact environnemental des produits sur l'ensemble de leur cycle de vie.
- Éliminez le produit et son emballage dans un centre agréé. Il convient de se renseigner auprès des autorités locales pour connaître les modalités d'élimination et de collecte.
- Ne pas jeter le produit à l'égout.